

ARRETÉ AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune de QUISTINIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick GODIN, domicilié 8 rue des ajoncs – 56310 QUISTINIC, sollicitant l'autorisation d'installer un chapiteau sur le parking de la rue des ajoncs, dans le cadre de la fête des voisins,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Patrick GODIN est autorisé à occuper le domaine public afin d'installer un chapiteau sur le parking de la rue des ajoncs à Quistinic le samedi 6 juin 2026 à 8 h jusqu'au dimanche 7 juin à 16 heures.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre de la zone concernée.

Article 4 : Le Chef de Brigade de Gendarmerie de Plouay, et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quistinic, le 11 mai 2026

Le Maire,
Thibault PHILIPPE

